

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

—————
Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2020

—————

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par madame la trésorière de Quimper Communauté.

Madame la trésorière de Quimper Communauté vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2020.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par la trésorière de Quimper Communauté n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.